VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 avril 2017
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

NGM/RS

N° 002132

Demande de subvention - Point sur l'état d'avancement du déploiement de la vidéo protection, plan de financement actualisé correspondant aux deux premières phases d'exécution et subvention de la Région au titre du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S).

Affiché le :

VOTES POUR : 24

VOTES CONTRE : 4

ABSTENTION(S) : 3

Le mardi 11 avril 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 5 avril 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe)
ABSENTS :
La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé que le 3 novembre 2016 à l'occasion de l'assemblée plénière, les élus régionaux ont adopté le lancement d'un Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S), mobilisable au travers de deux appels à projets distincts.

Ce fonds s'inscrit dans le cadre du plan régional de sécurité intérieure, doté d'un budget de 250 millions d'euros et qui se déclinera jusqu'en 2020. Ce plan régional de sécurité intérieur se décompose en plusieurs mesures qui s'articulent autour des compétences de la Région dans les domaines des transports, des lycées et de l'aménagement du territoire.

Il est rappelé que la Commune d'Apt réalise à partir de janvier 2017 une première phase avec un cofinancement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Une deuxième phase est prévue entre 2017 et 2019 pour compléter le dispositif sans cofinancement du FIPD. Cette deuxième tranche consiste à poursuite l'installation des caméras afin d'avoir un maillage efficace de la ville d'Apt.

Le taux d'intervention de la Région est fixé à 30% des dépenses éligibles (ou 20% en complément du FIPD), plafonné à 150 000 €. Le dossier de candidature de la Commune d'Apt a été transmis à la Région avant la date buttoir du 30 janvier 2017 conformément à la délégation accordée par le conseil à Madame le Maire.

Vu, les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, L 613-13 et R 251-1 à R 253-4 du Code de la Sécurité Intérieure.

Vu, la Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et plus particulièrement ses articles 10 et 10-1.

Vu, le Décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la Vidéo protection.

Vu, la délibération n°1886 du 4 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de certaines compétences relevant du Conseil Municipal et notamment demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions.

Vu, la délibération n° 1979 du 12 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de l'installation d'un système de vidéo protection et sollicité une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016.

Vu, l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016, conformément à la demande enregistrée sous le numéro 20160129, portant autorisation dans la commune d'Apt de l'installation d'un système de vidéo protection pour une durée de cinq ans renouvelable.

Vu, la délibération n° 2023 du 12 juillet 2016 faisant le point sur l'état d'avancement du déploiement du système de vidéo protection après attribution à la Société INEO INFRACOM du marché relatif à la fourniture, l'installation, le raccordement, le réglage des caméras dômes, mobiles, leur implantation sur la voie publique, la fourniture et l'installation de l'ensemble des équipements, supports et accessoires nécessaires à leur bon fonctionnement ainsi que la création d'un centre de supervision urbain (CSU).

Vu, l'appel à projets du 23 novembre 2016 au titre du fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S) qui s'inscrit dans le cadre du plan régional de sécurité intérieure décidé par le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'occasion de l'assemblée plénière du 3 novembre 2016.

LE CONSEIL
À LA MAJORITÉ

Prend acte, des informations qui lui ont été communiquées.

Valide, le plan de financement actualisé ci-après détaillé et tenant compte de la réalisation des deux premières phases telles qu'elles ont été présentées.

DÉPENSES	HT	TTC	RECETTES	SUR HT	%
Phase 1					
CSU	29 953,60 €	35 944,32 €	FIPD	17 365,64€	30%
Réseau fibre phase 1	9 940,00 €	11 928,00 €	F2S	11 577,09 €	20%
Caméra dôme Place de la Bouquerie	9 694,38 €	11 633,26 €	Ville d'Apt	28 942,73 €	50%
Caméra dôme Passerelle lycée	8 297,48 €	9 956,98 €			
Total Phase 1	57 885,46 €	69 462,55 €		57 885,46 €	
Phase 2					
Installation liaison Mairie nouveau CSU	8 939,62 €	10 727,54€	F2S	53 907,09€	30%
Réseau fibre phase 2	13 717,20€	16460,64€			
20 sites caméra	148 864,99€	178 637,99€	Ville d'Apt	125 783,20€	70%
Déport gendarmerie	8 168,48 €	9 802,18€			
Total Phase 2	179 690,29€	215 628,35€		179 690,29 €	

Valide, les demandes de subvention correspondantes auprès de la Région au titre du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S).

Dit, que les crédits seront inscrits aux budgets de la commune pour les exercices 2017 et 2018 et 2019.

Mande, Madame le Maire aux fins de réaliser toutes démarches et toutes interventions utiles et nécessaires aux fins d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI